

ATTESTATION D'EMPLOYEUR PRINCIPAL
SECTEUR PRIVE

(Décret n°87-889 du 29 octobre 1987 modifié)

Je soussigné(e) employeur principal _____
(nom du signataire)

agissant en qualité de _____

pour _____
(nature et forme juridique de l'établissement)

1. atteste que Mme / M _____
(Rayer les mentions inutiles)

Salarié du secteur privé

est employé(e) en qualité de _____

y consacre un volume horaire global d'au moins 900 heures par an :

OUI NON

OU

Formateur / enseignant du secteur privé

est employé(e) en qualité de _____

y consacre un volume horaire global d'au moins 900 heures par an dont 300 heures de face-à-face pédagogique :

OUI ^{*} NON

Si non, précisez le nombre d'heures : _____ (en global) _____ (en face-à-face pédagogique)

^{*} L'employeur atteste, d'une part, que le salarié exerce à titre d'**activité principale** une activité d'enseignement de **trois cents heures minimum** en **présentiel** devant des élèves ou des étudiants et, d'autre part, que le temps de travail **global** de ce salarié est supérieur à **neuf cents heures**, dans la mesure où l'activité d'enseignant ou de formateur suppose, au-delà du présentiel, la **préparation** et l'**évaluation**.

2. Atteste que les rémunérations servies à Mme / M _____ sont

Supérieures au plafond de la sécurité sociale en vigueur

Inférieures au plafond de la sécurité sociale en vigueur

Je renonce au prorata visé aux articles L242-3 et R242-3 du code de la sécurité sociale

**SIGNATURE, CACHET ET
ADRESSE DE L'EMPLOYEUR**
(Obligatoire)

Fait à

Le